

EPR « Tête de série »

Projet de centrale électronucléaire Flamanville 3

► Débat public Mode d'emploi

EDITO

La parole aux citoyens

Le débat public sur le « projet de centrale électronucléaire EPR « Tête de série » à Flamanville » concerne tous les citoyens. D'abord parce qu'il porte sur un équipement – l'EPR – dont l'exemplaire en projet pourrait être le premier d'une série. Ensuite, parce que ce projet EPR fait déjà l'objet d'une forte controverse que le débat public permettra d'approfondir et d'éclairer.

Chacun a le droit de s'informer et de s'exprimer. Et il est souhaitable qu'il le fasse, parce que le projet aura des conséquences pour tous. C'est pour cette raison que le débat public comportera un volet local, en Basse-Normandie, sur l'acceptabilité d'une nouvelle centrale nucléaire et un volet national, sur l'opportunité de cet équipement EPR pour l'avenir.

La Commission particulière du débat public, neutre et indépendante, met tout en œuvre pour organiser et mener un débat libre et fructueux sur le projet EPR. Ainsi la CPDP a accompagné EDF dans la rédaction de son dossier, et a suscité, auprès d'acteurs connus pour s'être exprimés sur le projet, la réalisation d'un cahier collectif d'acteurs. Ces deux documents permettent à chacun de prendre connaissance des enjeux du projet avant le lancement effectif du débat public.

Jean-Luc Mathieu
Président de la CPDP

Le premier débat public sur une centrale nucléaire

Dans son schéma de politique énergétique pour la France, l'État souhaite maintenir l'option nucléaire ouverte pour le futur. EDF, le maître d'ouvrage du projet soumis au débat, répond à cette attente en proposant de construire à Flamanville une nouvelle centrale électronucléaire EPR « Tête de série ». Pour EDF ce projet permettrait d'avoir la maîtrise opérationnelle et industrielle de la construction, puis de l'exploitation, de centrales de nouvelle génération.

Or il n'y a jamais eu de débat public (au sens précis que lui donne la loi relative à la démocratie de proximité), permettant à la population de s'exprimer sur les grandes options de la politique énergé-

tique française. Et si un certain consensus existe sur quelques aspects de cette politique, ce n'est pas le cas en ce qui concerne l'option nucléaire ni le projet de construire une centrale électronucléaire EPR.

Aujourd'hui, grâce à la procédure du débat public, les Français pourront s'exprimer sur l'option EPR dans son principe même. Chaque citoyen pourra s'informer et participer à un débat jusqu'à réservé aux experts. Toutes les opinions exprimées lors du débat public viendront éclairer la décision finale. Et, à la lumière des discussions, qui feront l'objet d'un compte rendu et d'un bilan, le maître d'ouvrage EDF décidera des suites qu'il entend donner à son projet.



Photomontage d'EDF du site de Flamanville avec Flamanville 3 à gauche .

Calendrier du débat public

- **Juillet - septembre 2005** : mise à disposition progressive de l'information
- **19 octobre 2005** : ouverture du débat public pour environ quatre mois
- **Avril 2006** : publication du compte rendu et du bilan du débat public
- **Mai - juillet 2006** : publication de la position du maître d'ouvrage sur les suites qu'il entend donner au projet

SOMMAIRE

► **2** Qu'est ce qu'un
débat public ?

► **3** Qui en sont les acteurs ?

► **4** Comment s'informer ?

► **5** Comment participer ?

► **6** Sur quoi va-t-on débattre ?

► Qu'est ce qu'un débat public ?



Le principe du débat public

C'est un moment dans la vie citoyenne où chacun peut participer, accéder à l'information, obtenir des réponses, prendre la parole pour exprimer son avis sur un projet. Depuis 2002, la loi rend obligatoire la saisine de la CNDP (Commission nationale du débat public) pour tout projet d'aménagement important. Le débat public repose sur trois principes essentiels. D'abord la **transparence** : toutes les informations doivent être accessibles et compréhensibles. Puis l'**équivalence** : tout le monde sans exception peut s'exprimer, poser une question, donner son avis ou formuler une proposition. Et enfin l'**argumentation** : les différentes prises de position, du maître d'ouvrage comme des acteurs, doivent être argumentées.

L'utilité du débat public

L'objectif est de permettre au public de dialoguer avec le maître d'ouvrage (le promoteur du projet) afin de comprendre et éventuellement d'améliorer le projet. Ce n'est qu'à l'issue du débat public que le maître d'ouvrage prendra la décision de poursuivre son projet, de le modifier ou de l'abandonner. Il est rare que le débat public n'ait pas d'impact sur les projets. Ainsi, concernant le projet de ligne à haute tension entre la France et l'Espagne, Réseau de Transport

d'Electricité s'est engagé à présenter de nouvelles propositions. Concernant CDG Express, projet de liaison ferroviaire entre Paris et l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle, Réseau ferré de France a complètement modifié son projet qui s'inspire dorénavant étroitement de propositions développées par les associations durant le débat public.

Le rôle de la CNDP (Commission nationale du débat public)

Composée de 21 membres (élus, magistrats, représentants des milieux associatifs), la CNDP est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de

forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Après avoir été saisie d'un projet, la CNDP prend la décision d'organiser ou non un débat public. Si elle juge que c'est nécessaire, elle met en place une Commission particulière du débat public, qui est alors chargée d'organiser et d'animer le débat.

Le rôle de la CPDP (Commission particulière du débat public)

La CPDP assure l'organisation et l'animation du débat.

Elle diffuse au public des informations aussi complètes, transparentes et objectives que possible pour lui permettre de s'exprimer sur le sujet.

Elle met en place des moyens d'expression accessibles à tous (réunions publiques, courrier, téléphone, internet ...).

Elle rédige à la fin du débat public un compte rendu exhaustif des opinions exprimées.

L'engagement de neutralité et d'indépendance de la CPDP

Tous les membres ont signé une charte éthique et déontologique qui garantit la plus grande objectivité possible. La CPDP s'engage ainsi formellement à remplir son rôle avec équité, intégrité et impartialité. Au service du public, elle veille au respect de tous les intervenants.

Elle n'a ni avis, ni position à émettre au cours du débat et chaque membre est soumis à une stricte neutralité.

Le temps de l'écoute

La loi de 2002 relative à la démocratie de proximité confère à la CNDP le statut d'Autorité Administrative Indépendante. Ce nouveau statut a renforcé sa légitimité, et lui permet de garantir l'impartialité, la transparence et la sincérité du débat public.

Le débat public intervient au début du processus de développement d'un grand projet, à la différence de l'enquête publique, organisée après la finalisation du projet et qui en constitue la dernière étape.

Il permet d'informer et de consulter les citoyens sur les grands projets qui les concernent et peuvent avoir une influence sur leur vie quotidienne. Ainsi, sans être le temps de la décision, le débat public est un temps d'écoute et d'ouverture qui précède et éclaire la décision finale.

► Qui sont les acteurs du débat public ?



► Tous les citoyens

L'objectif premier du débat public étant de permettre la participation du public à l'élaboration de projets d'aménage-

ment, tous les citoyens sont invités à s'exprimer et à débattre sur l'ensemble des problématiques du projet.

► Le maître d'ouvrage EDF

Le maître d'ouvrage occupe une place spécifique dans le débat public, puisque c'est de son projet que les citoyens vont débattre. Le maître d'ouvrage présente

et explique lui même son projet ; il fournit des réponses argumentées aux questions posées dans le cadre du débat public.

► Les membres de diverses organisations représentatives

Associations, entreprises, administrations, collectivités locales, acteurs socio-économiques participent activement au débat public et contribuent générale-

ment à le structurer. Certains de ces acteurs ont déjà participé à des réunions de concertation informelles sur l'organisation de ce débat public.

► La Commission « EPR Tête de série »

La Commission particulière du débat public (CPDP) EPR est constituée de six membres. Son président, nommé par la CNDP, a choisi cinq autres membres pour la diversité et la complémentarité de leurs domaines d'expertise.

Jean-Luc Mathieu, Président. Conseiller maître à la Cour des comptes, représentant de la Cour des comptes à la Commission nationale du débat public (CNDP).

Michel Colombier
Economiste et ingénieur, spécialiste des politiques énergétiques et environnementales.

Danielle Faysse
Urbaniste, commissaire enquêteur sur des grands projets d'installations industrielles et nucléaires.

Roland Lagarde
Ingénieur - chercheur EDF à la retraite.

Annie Sugier
Physicienne et chimiste, spécialiste de la radioprotection.

Françoise Zonabend
Ethnologue. Spécialiste de l'organisation et des représentations de la société française contemporaine.

Ils sont assistés dans leurs travaux par **Christophe Karlin**, secrétaire général, et **Dominique Le Gall**, assistante.



De gauche à droite : Roland Lagarde, Annie Sugier, Jean-Luc Mathieu, Françoise Zonabend, Michel Colombier et Danielle Faysse.

► Comment s'informer ?

► Avec quels documents ?

■ **Le dossier du maître d'ouvrage** (94 pages) et ses annexes (50 pages). Il présente les objectifs et les caractéristiques du projet.

■ **La synthèse du dossier du maître d'ouvrage** (6 pages).

■ **Le cahier collectif d'acteurs** (164 pages). La CPDP a proposé à des acteurs nationaux connus pour leurs prises de positions antérieures de réali-

ser un cahier collectif parallèlement au dossier d'EDF, pour nourrir le débat le plus en amont possible.

■ **La synthèse du cahier collectif d'acteurs** (38 pages).

■ **Des cahiers d'acteurs**, qui présentent les positions de certains acteurs représentatifs, dans un cadre fixé par la CPDP.

■ **Le journal du débat**, qui accompagne le déroulement du débat public.

► Par quels moyens ?

• **Consultez le site internet :**
www.debatpublic-epr.org

• **Envoyez un courriel :**
contact@debatpublic-epr.org

• **Ecrivez à la CPDP :**
EPR « Tête de série »

3 rue Treilhard - 75008 Paris

• **Venez consulter les documents à la CPDP,**

- à St-Lô : Esplanade de la Gare -
Chemin du Halage - BP 40326 -
50006 Saint-Lô cedex

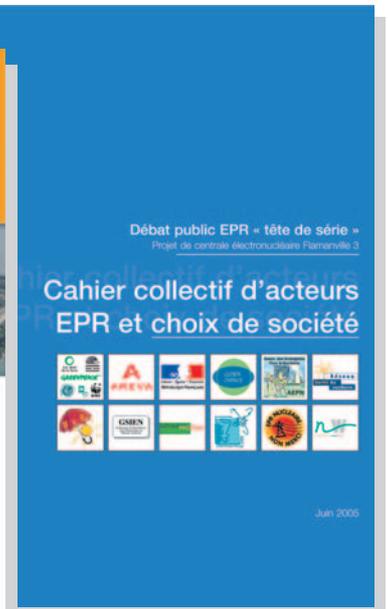
- à Paris : 3 rue Treilhard - 75008 Paris

Le site internet du débat

www.debatpublic-epr.org présente l'ensemble des documents (téléchargeables) relatifs au débat public sur le projet « EPR, Tête de série » : dossier du maître d'ouvrage, cahier collectif d'acteurs et leurs synthèses, contributions d'acteurs, comptes rendus de réunions thématiques et générales...

Il permet aussi de consulter le programme des réunions publiques et de poser des questions au maître d'ouvrage ou à la CPDP.

Enfin un forum de discussion, véritable débat permanent, facilite l'expression de chacun, où qu'il soit sur le territoire national.



Nom Prénom

Organisme

Adresse

Code postal Commune

Adresse électronique

Je souhaite recevoir un CD-Rom avec le dossier complet du débat public EPR « Tête de série »

Je souhaite recevoir en version papier :

les synthèses du dossier du maître d'ouvrage (6 pages) et du cahier collectif d'acteurs (36 pages)

les cahiers d'acteurs au fur et à mesure de leur parution

le journal du débat

Je préfère recevoir en version papier intégrale, dans la mesure des disponibilités :

le dossier du maître d'ouvrage (94 pages), ses annexes (50 pages) et le cahier collectif d'acteurs (164 pages)

► Comment participer ?

► Les réunions publiques

Toute personne peut participer au débat. Les réunions publiques sont ouvertes à tous et l'entrée en est libre. De nombreuses réunions seront organisées pour faciliter la participation et l'expression de chacun.

Les réunions thématiques

Elles portent sur des problématiques spécifiques du débat, identifiées par le cahier collectif d'acteurs et ont pour vocation d'éclairer les réunions générales :

- « EPR, maîtrise des risques environnementaux et sanitaires », à Flamanville
- « EPR, impacts socio-économiques », à Caen
- « EPR : politique industrielle du maître d'ouvrage et maintien des compétences », à Lyon
- « EPR : besoins électriques et évolution des outils de production », à Paris

Les réunions sur le projet

Au niveau local

Un volet important du débat est organisé en Basse-Normandie. L'organisation résulte d'une concertation menée avec les acteurs locaux. Elle prévoit :

- Une réunion de lancement à Cherbourg le 19 octobre

- Deux réunions sur le projet, à St Lô et à Rennes, cette dernière étant conjointe avec une réunion du débat public sur la ligne à très haute tension Cotentin-Maine

Au niveau national

L'organisation du volet national du débat résulte en partie de la concertation engagée avec les acteurs nationaux réunis pour l'élaboration du cahier collectif d'acteurs. Elle prévoit :

- Une réunion de lancement à Paris
- Quatre réunions d'information sur le projet à Marseille, à Lille, à Strasbourg et à Toulouse.

D'autres réunions thématiques ou générales pourront être organisées en fonction de la demande et de l'évolution du débat

► Le système questions/réponses

Dès l'ouverture du débat, la CPDP et le maître d'ouvrage répondent aux questions

par courrier et sur le site internet : www.debatpublic-epr.org

► Les contributions écrites

Vous souhaitez exprimer votre avis, vos questions et vos propositions ? La CPDP vous invite à participer au débat sous forme de contribution écrite. Toutes les propositions seront consultables, puis archivées par la CPDP pour la mémoire du débat.

► Les cahiers d'acteurs

La CPDP peut publier des cahiers d'acteurs, sélectionnés en fonction de la pertinence de leur argumentation et de leur contribution à l'enrichissement du débat. Ces derniers sont intégrés au dossier du débat, mis en ligne sur le site internet de la CPDP, distribués lors des réunions et envoyés à tout ceux qui le souhaitent dans les mêmes conditions que le cahier du maître d'ouvrage et le cahier collectif d'acteurs préparés en amont du débat.

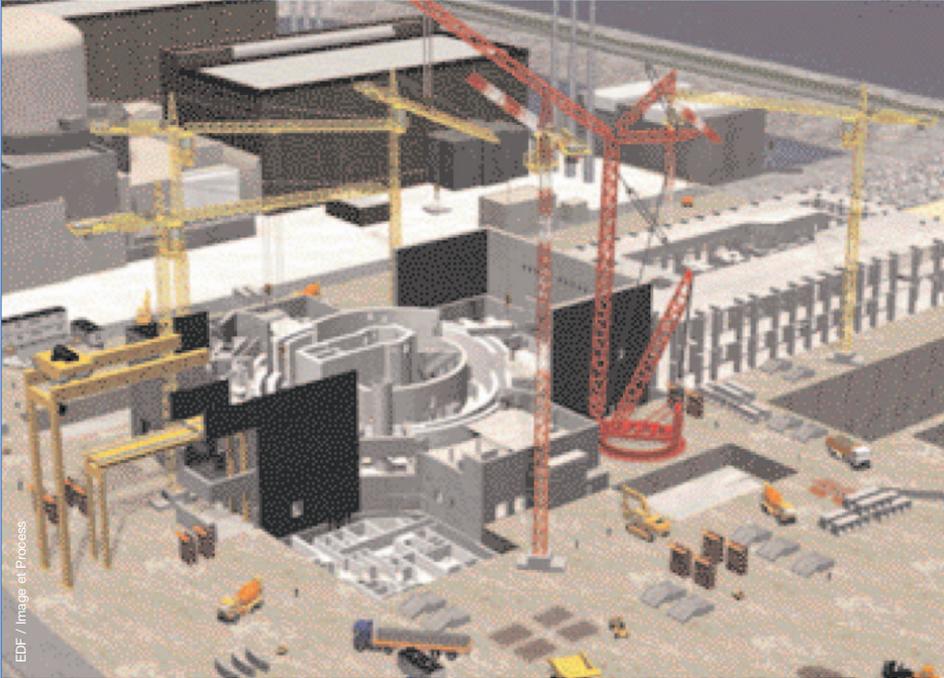
**Le calendrier des réunions est diffusé ci-joint.
Il est également consultable
sur internet www.debatpublic-epr.org**

Affranchir
au tarif
lettre

**Commission particulière du débat public
EPR « Tête de série »
Projet de centrale électronucléaire
Flamanville 3**

3 rue Treilhard
75008 Paris

► Sur quoi va-t-on débattre ?



Simulation 3D du chantier de Flamanville 3.

Le projet soumis au débat public

EDF, maître d'ouvrage du projet Flamanville 3 « tête de série EPR », a exprimé la volonté de construire une nouvelle unité de production d'électricité sur son site de Flamanville (Manche). Ce projet utilise un réacteur nucléaire de 3^{ème} génération : le réacteur à eau pressurisée européen dit EPR (European Pressurized water Reactor). Ce réacteur viendrait en complément des deux premières unités de 1300 MW qui s'y trouvent déjà. D'une superficie de 120 hectares, le site de Flamanville a été sélectionné par EDF en fonction de critères permettant la faisabilité technique. EDF ambitionne une mise en service du nouveau réacteur en 2012. Pour le maître d'ouvrage EDF, un délai d'observation de 2 à 3 ans permettrait de tirer les enseignements utiles de cette tête de série afin de pouvoir opter éventuellement pour le remplacement de l'actuelle génération de centrales nucléaires vers 2015.

Considérant les enjeux socio-économiques, le coût estimatif ainsi que l'impact sur l'environnement et l'aménagement du territoire du projet Flamanville 3 « tête de série EPR », tant au niveau local que national, la CNDP,

saisie par EDF, a décidé l'organisation d'un débat public sur le projet et l'a confié à une Commission Particulière de Débat Public.

L'objet du débat public

Il est double, en raison de la nature même du projet discuté. Il porte, d'une part, sur l'acceptabilité, dans la Manche et en Basse-Normandie, d'une nouvelle centrale électronucléaire. Et il porte, d'autre part, sur l'opportunité nationale d'un tel équipement, destiné à être construit en série.

Deux autres débats publics liés à celui-ci

Parallèlement au débat public EPR « Tête de série » se déroule un débat public sur le **projet de ligne à très haute tension (THT) Cotentin-Maine**, qui a pour but d'insérer la production de l'EPR dans le réseau public de transport d'électricité.

www.debatpublic-THTcotentin-maine.org

Se déroule également un débat public national, sur les options générales en matière de **gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue**.

www.debatpublic-dechets-radioactifs.org

Les premiers thèmes de débat identifiés

Les principaux thèmes émergents, sans être forcément exhaustifs, peuvent être regroupés autour des problématiques suivantes :

- Besoins électriques et évolution des outils de production
- Maîtrise des risques environnementaux et sanitaires
- Politique industrielle du maître d'ouvrage et maintien des compétences
- Impacts socio-économiques de l'EPR...

Prochaines étapes prévisionnelles du projet

Le débat public se terminant mi-février 2006, si EDF décide de donner une suite favorable au projet, les prochaines étapes seraient :

- enquêtes publiques : 2006
- décret d'autorisation de création (DAC) : 2007
- autorisation de rejets et de prélèvements d'eau : fin 2008 - début 2009
- engagement des travaux de construction : automne 2007
- mise en service prévisionnelle : mi 2012